

A - VIE QUOTIDIENNE

Voirie Diverse

Travaux d'entretien et autres :

1 - Impasse du Cabestan :

La place en bout de l'impasse du cabestan a été, cet été, réduite à l'état de déchetterie, les restaurateurs d'Agde Marine 4 en sont les principaux responsables, eux et les entreprises de nettoyage qu'ils emploient. Est-il possible d'envisager de faire construire un enclos pour emballages en carton, là où se concentrent ces actes d'incivilité, comme il en existe déjà ailleurs ?

Réponse :

Un rendez-vous est nécessaire sur site.

2 - Impasse du cabestan

La négligence des conducteurs de véhicules de l'entreprise Nicollin a occasionné beaucoup de dégâts la saison dernière. En voulant faire reculer leur camion au plus près pour charger plus facilement leur benne, ils ont arraché un lampadaire, endommagé le mobilier urbain se trouvant sur la place de l'impasse du cabestan, descélé la borne de béton fixée sur le trottoir, brisé la barrière de protection du passage à deux reprises. Toutes ces dégradations ont un coût, l'entreprise Nicollin devrait en assurer la charge.

Réponse :

Les services de Nicollin n'ont pas été interpellé pour ces dégâts, tant sur le plan mobilier urbain que sur les véhicules de la société elle-même. La société Nicollin tenait à préciser que d'autres véhicules empruntent cette impasse pour le ramassage des cartons et diverses livraisons.

3 - Terrasses :

Comme chaque année, depuis qu'une partie des quais a été refaite, ceux-ci sont envahis par les tables de certains restaurants.

Réponse :

Les services de la SODEAL vont à la rencontre de ces restaurateurs très régulièrement.

4 - Parkings Alsace Lorraine :

En certains endroits, les panneaux de signalisation gênent le passage des piétons sur les trottoirs, eux-mêmes sales et envahis de cartons, de poubelles comme par exemple sur les parkings du centre port (Alsace Lorraine).

Réponse :

Une visite de terrain a eu lieu avec Monsieur DELAGE, ce sont les cartons qui gênent la circulation.

5 - Rue Labech :

Un peu avant la première maison, au n° 23, la chaussée présente un trou important.

Réponse :

Suite à la visite de terrain avec Monsieur DELAGE, aucune trace de trou n'a été relevée.

6 - Rue de Pompéï :

Au niveau des résidences les Mas du Cap Vert et les Hauts de Saint-Martin 1, les racines de pin ont fait de gros dégâts à la chaussée.

Réponse :

Des travaux de purges de racines et de reprises partielles de la chaussée seront programmés au 1^{er} trimestre 2018 en même temps que l'avenue du Surintendant.

7 - Rue des Gallo-Romains :

Voie à double sens, 2 bornes en plastique plantées sur la chaussée devant la résidence Cap le Pins sont dangereuses car elles sont à la sortie d'un virage lui-même dangereux à cause de l'absence de visibilité.

Réponse :

Celles-ci seront enlevées ou déplacées.

8 - Rue Volvire de Brassac :

Quand nous sera donnée une réponse claire concernant notre demande d'un sens unique sur une portion de la rue des Gallo-Romains, du n° 1 au 33. Là encore se trouve un grand virage sans visibilité. Cette mise en sens unique permettrait de tracer de nouvelles places de stationnement, en évitant qu'il ne se fasse sur le trottoir au détriment des piétons.

Réponse :

Une consultation sera mise en place.

9 - Avenue du Surintendant :

L'avenue du Surintendant est devenue à peu près impraticable.

Réponse :

Une réparation de l'avenue est programmée pour le 1^{er} trimestre 2018.

10 – Entrée du Cap :

Les panneaux indicateurs posés sur la nouvelle entrée du Cap sont trop près du sol, et donc peu visibles, de nombreux automobilistes qui ne les voient pas tournent en rond à la recherche de l'endroit où ils souhaitent se rendre, ce qui occasionne des bouchons.

Réponse :

Les panneaux posés correspondent aux normes et ne seront pas remplacés. (Pas de plaintes constatées).

Le panneau d'entrée de station schématisant le giratoire et ses directions sera redimensionné pour une meilleure lecture (actuellement en fabrication).

11 - Rond-point du Bouteillou :

Un immense panneau nous informant sur les travaux de la nouvelle entrée du Cap est encore en place, alors que ces derniers sont terminés depuis plusieurs mois.

Réponse :

Le panneau a été déposé.

12 – Cheminement La Roquille :

La réfection du cheminement partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours de la Roquille a fait l'objet de diverses interventions ponctuelles, certes, mais de très mauvaise qualité. Les reprises partielles de la surface sont effectuées avec la plus extrême économie, et sans souci de durabilité et d'esthétique. Nous souhaitons qu'à l'avenir les reprises soient faites sur des surfaces raisonnables, bien délimitées et avec netteté, d'une épaisseur suffisante, avec le souci esthétique d'intégrer la partie refaite au type de chemin existant.

Réponse :

Des reprises partielles seront faites.

13 – Plage de la Roquille :

Une observation déjà évoquée, concerne une très importante perte d'ensablement d'un secteur de la plage situé à l'Est du Môle. On peut constater un affleurement de rochers, auquel on était peu habitué. Le sable est massivement déporté vers la jetée naturiste. La demande de ré-ensablement mécanique a été rejetée. Dès lors, la réduction drastique de la plage de sable pose la question de la pérennité du plagiste « Bounty », qui occupe 1200 m². Il serait opportun d'étudier avec l'exploitant et les services de l'Etat concernés, un déplacement vers l'autre partie de la plage qui a bénéficié d'un ensablement naturel important.

Réponse :

Le lot de plage occupe une superficie de 900 m² et non 1200 m².

Le déplacement de ce lot de plage n'est pas possible actuellement car les problématiques de perte de sable ne concernent pas la zone d'implantation du lot mais un autre secteur.

14 – Falaises :

Des gardes fous en inox ont été installés sur une partie des falaises avant la saison, il serait bon de continuer à en installer de façon à sécuriser tout ce qui mérite de l'être.

Réponse :

Une concertation doit avoir lieu en mairie prochainement pour la poursuite des travaux tout en sachant que cela implique un budget important.

15 – Petit Train :

Le conducteur du petit train ne referme pas le portique interdisant l'accès au sommet de la falaise, les conducteurs peu scrupuleux à la recherche d'une place de stationnement, en profite pour s'engouffrer dans la brèche et envahir des espaces protégés.

Réponse :

Nous essaierons de le prévoir dans la mesure de nos possibilités et autres missions.

16 – Avenue de la Jetée :

Le trottoir à hauteur du n° 2 de l'avenue de la Jetée est à réparer. Cette dernière en très mauvais état doit être refaite dès que possible.

Réponse :

Ces travaux seront réalisés au 1^{er} trimestre 2018.

17 - Parking du Roussillon :

Quelle est la nature des travaux entrepris ?

Réponse :

Les travaux concerne la libération de l'espace pour :

- la création du parking visiteur de l'OMT
- l'emprise foncière dédiée à l'opération privée.

Ces travaux consistent à la démolition des revêtements, le déplacement de réseaux et la suppression de végétaux.

18 - Place Racine :

la grande roue mise en place cet été a occasionné pour les riverains une véritable pollution visuelle et auditive. Peut-on connaître le montant de droits de place acquitté par le concessionnaire ?

19 - Quai Saint-Martin : mêmes observations et même demande concernant le stand de loterie ?

Réponse :

Ces deux manèges se sont honorés des taxes communales comme il se doit. La fréquentation de ces deux attractions a été très importante et a touché un jeune public en particulier.

20 – Avenue de la Vigne :

Suite à un problème EDF en début d'année, le trottoir de l'avenue de la Vigne (du n° 7 au n° 13) a été creusé pour réinstaller des câbles électriques cet été. Depuis, le trottoir est resté en l'état, la tranchée a été bouchée avec de la terre et des cailloux. Quid de la réfection définitive ?

Réponse :

L'état de la voirie avant les travaux ne permette pas de demander à EDF de traiter la voie d'une autre façon. Nous avons inscrit cette demande de réfection à la direction Voirie/Réseaux.

21 – Entrée du Village Naturiste :

Le panneau de signalisation (handicapés) est descellé à la hauteur de l'entrée de Tennis Village.

Réponse :

Celui-ci a été réparé.

22 - Nouvelle entrée du Cap :

Est-il possible de marquer au sol, tant à l'entrée (principaux secteurs du Cap), qu'à la sortie (directions Sète, Béziers...), les principales directions à suivre ? Cela ajouterait de la clarté pour les conducteurs qui en cherchant leur destination hésitent et représentent un vrai danger pour les autres.

Réponse :

Cette proposition est en cours de validation (vérification des normes).

PROPRETE :

23 – Plage du Môle :

On a pu observer cette année un arrêt du nettoyage d'une partie de la plage du Môle, au motif que des pierres de bonne taille empêchaient la machine d'effectuer correctement son travail. Le manque de sable et l'absence de nettoyage contribuent à une dégradation de l'accueil des estivants, et à un déclassement futur de ce secteur.

Réponse :

Un nettoyage manuel a été mis en place.

Dans le passé, des rechargements ont été effectués sur ce secteur (entre le « capitaine Jacote » et l'épi rocheux) et il a été constaté que ce sable ne perdurait pas car nous sommes sur de la roche.

24 – Cheminement Roquille/Centre de secours :

Le cheminement du centre de secours vers le centre commercial de la Roquille fait l'objet de réclamations récurrentes concernant l'absence d'entretien régulier. Il serait souhaitable d'abord de nommer ce chemin, en lui attribuant une identification nominative cadastrale par décision du conseil municipal. Ensuite, d'inclure ce chemin dans les tâches de nettoyage imputées aux personnels chargés de la propreté de la voirie, ce qui est actuellement totalement ignoré. L'installation d'un WC public et automatique serait également très opportune.

Réponse :

La demande sera inscrite pour l'année 2018.

Le nettoyage est fait régulièrement (visite faite avec Monsieur DELAGE).

25 – Cheminement Roquille/Lotissement Les Agathes

Le parc public situé entre le centre commercial de la Roquille et le lotissement les Agathes, le long de l'avenue des Galères, est un espace délaissé, aride et pierreux, rarement nettoyé, qu'il conviendrait de requalifier et d'inclure dans les tâches courantes de nettoyage.

Réponse :

On peut minéraliser cet espace et renouveler quelques plantations.

26 – Nettoyage des espaces publics :

D'une manière générale, le nettoyage des espaces publics (rues, places...) n'a pas été fait, ou alors très mal fait sur l'ensemble du Cap-Est. Avec pour exemple parmi tant d'autres l'entretien des passages Colbert, Vauban, de la place dite des Oliviers. Depuis le 1er juillet et la cession de l'entretien de la voirie à l'entreprise NICOLLIN, ces lieux ont été très mal entretenus malgré des passages quotidiens, l'employé se contentant d'enlever les papiers et autres déchets avec une pince sans jamais effectuer le moindre balayage. Un planning sérieux saison et hors saison doit être établi comme c'était le cas avec M. Saez.

Réponse :

Nous portons à la connaissance de M.DELAGE, que nous n'avons qu'une partie du nettoyage des espaces publics et de l'entretien voirie sur le secteur CAP EST, il s'agit de la partie manuelle : changement des corbeilles, piquage, et balayage manuel. (partie ne pouvant être réaliser mécaniquement).

Or, dans une grande majorité du secteur, les rues, places étant carrossable, il n'était donc pas de notre compétence.

27 – Rue des Chaines :

Une rumeur circule rue des Chaînes, qui dit que l'espace destiné au stockage des cartons, souvent transformé en déchetterie, près des toilettes publiques, doit être déplacé vers les numéros 27/29 de cette artère, là où se trouve la résidence Mare-Nostrum, ses propriétaires sont contres.

Réponse :

Il est prévu d'utiliser une place de stationnement pour positionner deux conteneurs plus un emplacement pour les cartons.

28 - Rue de la Hune :

Malgré une pétition de commerçants, 3 appels téléphoniques au secrétariat de M. FREY, et 1 appel au n° vert demandant le nettoyage de le rue de la Hune, l'une des plus passantes du Cap, rien n'a été fait pendant tout l'été. Il faudrait qu'elle soit nettoyée au Karcher, au moins une fois par semaine.

Réponse :

Les services de Nicollin dépêchent une personne tous les jours sur la rue de la Hune en pleine saison. Concernant la demande de nettoyage au Karcher, les services de la Communauté d'Agglomération ont été contactés.

CQ : Un mobilier en béton imposant a été déplacé à l'angle de la Rue de la Hune.

29 – Place Racine :

La place Racine a besoin d'être aménagée, quelques arbres faisant de l'ombre, des bancs supplémentaires, des jeux gratuits pour les enfants, une fontaine... On peut rêver... Au lieu

de ça, elle sert de parking aux motos, aux commerces qui envahissent l'espace, une grande roue a été posée là sans souci d'esthétique, de la perte de tranquillité des riverains, et de la dépréciation de leurs biens immobiliers...

Réponse :

Aucun projet n'est en cours, la place d'aujourd'hui, reflète le projet initial.

CQ : Monsieur CHOUVEL souhaite que le nettoyage soit fait plus régulièrement dans le Passage Colbert et les voies environnantes.

Philippe HERAL enverra une équipe.

SODEAL :

30 – Eclairage Saint Martin :

Une demande concernant la SODEAL pour la troisième fois, mettre de l'éclairage quai Saint-Martin, du magasin Zelda au restaurant la Jetée.

Réponse :

Il est envisagé la mise en place de bornes d'éclairage sur ce secteur. Les travaux sont programmés pour cet hiver.

VILLAGE NATURISTE :

31 - Boulevard des Matelots :

Les bornes blanches sont décollées du trottoir, voir même cassées.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

32 – Boulevard des Matelots :

Au bout du même boulevard, la grande poubelle a disparu.

Réponse :

La demande a été formulée au SICTOM.

33 – Bords de plage :

Promenade du bord de plage : une bouche d'égout est fermée par un pavé et un caillou est posé par-dessus pour maintenir le tout.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

34 - En divers endroits :

Les bordures de trottoirs doivent être refaites.

Réponse :

Cette demande a été prise en compte.

35 – Abords du Riad :

Le trottoir du Riad se termine en parking, pourquoi ?

Réponse :

La réalisation faite par le porteur du projet « le Riad » et de conception maladroite.

Un abaissement des bordures et la réalisation d'un marquage « passage piétons » sera réalisé (régie ou entreprise).

36 – La Villa Romaine :

La Villa Romaine continue de gêner les locataires d'Héliopolis, l'après-midi en ne respectant pas la législation sur le bruit.

Réponse :

Nous n'avons reçu aucune plainte dans ce sens.

ESPACES VERTS :

37 – Impasse du Cabestan :

Le platane replanté au printemps sur la place de l'impasse du Cabestan est mort, faute d'avoir été arrosé cet été, il a déjà été changé au moins deux fois, les précédents sont morts pour la même raison.

Réponse :

L'arbre a été arrosé régulièrement. Cela fait 3 arbres que nous replantons.

38 – Espaces Verts :

Lors de la construction des résidences Neptuna, les Agathes et le Village Occitan, qui comprennent 450 logements occupant tout l'espace entre le centre de secours et le camping de la Clape, le bord de mer longeant ces résidences, était totalement végétalisé et irrigué. Cet espace est depuis de nombreuses années largement délaissé par le service des espaces verts, sauf quelques interventions ponctuelles d'élagage. Il est nécessaire de requalifier ces parcelles abandonnées selon un programme paysager à définir, réflexion à laquelle nous sommes prêts à collaborer.

Réponse :

Les services des espaces verts se rendront sur place et feront une proposition.

39 – Passage Colbert :

Passage Colbert : il apparaît nécessaire d'envisager un réaménagement tant en ce qui concerne les végétaux que certains espaces pelouses qui ont souffert de l'absence d'arrosage.

Réponse :

Les services des espaces verts l'envisagent.

40 – Avenue des Cantinières :

Rabattre les lauriers au bas de l'avenue des Cantinières, à hauteur du rond-point du Bouteillou.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

POLICE MUNICIPALE :

41 - Cet été, plusieurs véhicules munis de haut-parleurs puissants (Luna parc, arènes, Euro-parc, cirques de passage..) ont troublé la tranquillité publique à toutes heures de la journée pour faire la promotion de leurs activités. N'existe-t'il pas un arrêté préfectoral pour interdire ces pratiques ?

Réponse :

La lutte contre les pollutions sonores est réglementée par l'arrêté municipal du 28 Mai 2015 qui n'a pas prévu dans ses articles l'interdiction de ce genre de pratique ;

Donc, cela rentre dans le cadre général du « bruit », qui nécessite des mesures acoustiques et des critères de « durée-intensité-répétition » difficiles à quantifier sur des véhicules mobiles.

Il est à constater que nous n'avons que très peu de plaintes à ce sujet.

42 - Dans la même veine, nous avons subi un affichage sauvage pléthorique, une vraie pollution visuelle de ces mêmes entreprises. Là encore, pourquoi a-t-on laissé faire ?

Réponse :

La ville tolère de l'affichage pour des événements festifs à condition que les panneaux ne soient pas disproportionnés, non collés ou cloutés, mis en place la veille de l'événement et retirés le lendemain.

Nous avons cet été retirés et détruits bon nombre de panneaux ne respectant pas ces critères ou apposés sur du mobilier code de la route (Exemple luna park).

Pour les cirques, les panneaux doivent être posés dans un périmètre précis et indiqué sur l'arrêté municipal).

43 - Le stationnement anarchique et désordonné de véhicules, autorisés ou non, dans l'espace proche du centre de secours de la Roquille, ainsi qu'autour de la petite aire de jeux clôturée, nécessite une intervention plus énergique des services de police. Une signalisation plus précise est nécessaire. Certains véhicules de particuliers utilisent impunément le couloir d'accès réservé aux services d'urgence ou autorisés.

Réponse :

Nous prenons bonne note des remarques relatives au problème de stationnement dans les secteurs mentionnés.

La Police Municipale a rédigé 8 timbres amendes.

44 - Rue de la Falaise, à hauteur de la résidence Beverly Hills, des véhicules automobiles se garent dans le virage mettant en danger la vie des piétons.

Réponse :

Nous prenons bonne note des remarques relatives au problème de stationnement dans les secteurs mentionnés.

La Police Municipale a rédigé 11 timbres amendes.

45 - Prévoir de sanctionner les piétons qui circulent au bord des falaises malgré les barrières et l'interdiction qui existe.

Réponse :

Nous essaierons de le prévoir dans la mesure de nos possibilités et autres missions.

CQ : Souhait de voir les bancs remis en place sur les quais.

Sécurité : Luc LAROSE

Accidents : 21

Incendies : 7

Gens du voyage : 5

Cambriolages ou tentatives : 4

Dégradations : 15

Ivresses sur la voie publique : 12

Problèmes de voisinage : 28

Squats/SDF : 4

Troubles de l'ordre public : 41

Interpellations : 18

Nuisances Sonores : 29

Agressions : 14

Rixes : 11

Vols : 15

GRANDS TRAVAUX

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint & Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

TRAVAUX ENTREE DE STATION DU CAP D'AGDE

Les travaux du Cœur de Station se poursuivent conformément au planning établi lors du démarrage des travaux. Aujourd'hui, plus de 70 % du bassin de rétention sur lequel se trouvera l'extension du parking Alsace-Lorraine est réalisé.

Les entreprises se concentrent actuellement sur le futur parking réservé au personnel de l'Office de Tourisme (terrassements, murs de soutènement, réseaux...), ainsi que sur le parking Roussillon, destiné au futur parking « visiteurs ».

Les emprises du futur mail piétonnier et les parcelles dédiées aux projets privés ont été débarrassées des équipements publics et font l'objet des terrassements généraux.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint & Présenté par Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

RESEAU DES VOIES DOUCES

Une étude a été réalisée pour la création d'une voie douce sur l'avenue de St Vincent sur une longueur de 820 ml (du chemin de la Chevrette à l'avenue François Mas). Le montant des travaux étant estimé à environ 500 000 €, une variante est à l'étude afin de réduire les coûts et optimiser les espaces.

Concernant l'entrée du Cap, la voie douce qui longe les nouvelles voies est déjà ouverte, même s'il subsiste des tronçons provisoires au niveau de l'accès au chantier Cœur de Station et de la sortie du parking Alsace-Lorraine. Il faudra attendre le printemps 2018 pour voir les revêtements définitifs réalisés. La jonction vers Agde est également à l'étude entre la future passerelle et le stand de tir à l'arc.

Le raccordement entre l'Avenue du Bagnas au Cap d'Agde et la Route de Marseillan-plage doit également être pérennisé. Dans un premier temps, les abords du chemin existant ont été débroussaillés, puis les nids de poules seront rebouchés et de la signalétique sera mise en place.

Enfin, des travaux d'entretien seront réalisés courant 2018, notamment sur le boulevard Jean Monnet, ainsi que boulevard du St Christ et boulevard Pompidou. La pose d'une signalétique directionnelle à l'attention des cyclistes se poursuivra également.

Présenté par Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

AMENAGEMENT DU FRONT DE MER VILLAGE NATURISTE

En accord avec les services de l'Etat, gestionnaire du Domaine public Maritime, la Ville s'est engagée dans un programme d'aménagement des Hauts de Plage du Village Naturiste dans la partie comprise entre le boulevard des Matelots et la digue de Port Ambonne.

L'aménagement envisagé permet la création d'une promenade en bois en haut de dune, une esplanade permettant d'accueillir les terrasses commerciales existantes ; l'intégralité de cet espace sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La promenade ainsi aménagée sera pourvue d'un éclairage public, de bancs, de panneaux d'interprétation de l'espace ainsi que, sur la partie vers la digue, d'une douche de plage et de toilettes automatiques.

Le coût de cet aménagement, financé par l'Etat et la Région, est estimé à 860 000 € TTC.

Présenté par Sébastien FREY, Adjoint au Maire d'Agde

AMENAGEMENT DE LA BRETELLE RD 612 – ROUTE DE ROCHELONGUE

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue.

Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

D'ici fin 2017, le rond-point de Batipaume sera redimensionné afin de faire face à l'augmentation du trafic arrivant depuis la RD612. Concomitamment, un Bureau d'Études mandaté par le Conseil Départemental va travailler sur le projet de l'échangeur. D'ici le printemps prochain, les études seront terminées et les travaux pourront démarrer durant le dernier semestre 2018.

Présenté par Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint

REHABILITATION DU QUAI DU CHAPITRE

Le projet de la piétonisation du quai du Chapitre sera constitué en deux phases :

- L'aménagement de la voie douce du parvis du Moulin des Evêques au pont des Maréchaux,
- Du pont des Maréchaux à la rue Chassefière sur le bord de l'Hérault.

Sur une longueur totale de 480 m et d'une emprise variable de 8 mètres, ce sont environ 4000 m² dédiés aux cheminements doux, aux espaces promenade, aux VL et aux piétons, les travaux sont estimés à environ 1 200 000 € H.T.

A ce jour, l'étude préliminaire est achevée et l'AVP est en cours de réalisation ; les travaux de la phase 1 seront engagés en début d'année, en débutant par la liaison partagée vélos/piétons, dans la partie comprise entre le Moulin des Evêques et le pont des Maréchaux.

PIETONISATION DU CŒUR DE VILLE

Dans le cadre du programme de piétonisation de certains espaces publics engagé par la Ville, il a été procédé à la mise en place de bornes automatiques de contrôle d'accès pour limiter la circulation des véhicules dans la Cœur de Ville historique.

Les bornes ont été installées aux lieux suivants :

- Rue d'Embonne au niveau de la rue Jean Roger (borne existante),
- Rue du Portalet,
- Rue de la Halle, mise en place d'un potelet pour limiter l'accès,
- Rue Perben,
- Place Louis Bessières,
- Rue Saint Vénuste,
- Place Molière (bornes existantes).

Toutes les nouvelles bornes installées sont électriques afin de limiter les nuisances occasionnées par le fonctionnement de ces bornes.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- 1 BIP sera fourni à toutes les personnes disposant d'un garage,

- 1 BIP sera fourni aux personnes à mobilité réduite,
- 1 BIP sera fourni aux personnes âgées.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Bornes constamment en position haute,
- Fonctionnement des bornes uniquement avec le bip,
- Mise en place de sectorisation pour limiter la circulation des véhicules.

La Ville a confié à la société SOGETRALEC la réalisation de ces travaux, pour un montant de 70 000 € TTC.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M BRAULT, M SABLAIROLES, M RUIZ, Mme DESTRADE, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : M BECAMEIL, Mme BELOTTI, Mme BERNADOU, M CHOUVEL, M DELAGE, Mme DEVAUX, M DIASCORN, Mme GEOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, M LINARI, M MATELOT, Mme PROST, Mme VIGNERON, M ZABOTTO.

Absent excusé:
M LABROUSSE.